

**DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PROJET PARTICULIER POUR LE LOT  
NUMÉRO 6 490 281, SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE GENDREAU,  
DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES  
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

- le 15 octobre 2024, le conseil municipal de Coaticook adoptait la première résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le lot 6 490 281, situé en bordure de la rue Gendreau (zone RB-502);
- le 17 octobre 2024, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation concernant la demande d'un PPCMOI pour cet immeuble;
- le 11 novembre 2025, une assemblée publique de consultation a été tenue à cet effet;
- le 11 novembre 2025, le conseil municipal de Coaticook adoptait une seconde résolution approuvant ledit projet;
- le 13 novembre 2025, il y a eu publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'un registre jusqu'au 9 décembre 2025 pour que le projet soit soumis à la tenue d'un référendum et qu'il n'y a eu aucune demande à cet effet;
- le 9 décembre 2025, le conseil municipal de Coaticook adoptait la résolution finale approuvant le projet pour le lot 6 490 281, situé en bordure de la rue Gendreau (zone RB-502) ;
- le 8 janvier 2025, la Municipalité régionale de comté de Coaticook émettait un certificat de conformité relatif au projet;
- l'objet de la demande d'un PPCMOI vise à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre logements sur le lot numéro 6 490 281, situé en bordure de la rue Gendreau dans la zone RB-502 ;

Le PPCMOI pour le lot 6 490 281, situé en bordure de la rue Gendreau dans la zone RB-502 est autorisé à compter de la date de délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, soit le 8 janvier 2025.

DONNÉ à Coaticook ce 15 janvier 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 15 janvier 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 janvier 2025.

Donné à Coaticook, ce 15 janvier 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras